

Conseil Communal
Séance du 7 septembre 2010

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;

COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;

MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, SONNET, REYTER,

LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;

GIERENS Bernard, Secrétaire Communal

La séance est ouverte.

- Proposition d'ajout de 2 points supplémentaires, à savoir :

6 bis. Acquisition d'une parcelle à Morhet à Monsieur GOFFIN dans le cadre de l'extension future de l'implantation scolaire.

14 bis. Motion contre les mesures d'austérité au Grand-Duché de Luxembourg : suppression des allocations familiales aux enfants de + de 18 ans au Luxembourg.

- Avant l'huis-clos, il y aura une communication relative aux travaux pour l'école de Rosières.

1. Modification budgétaire ordinaire n° 1 du CPAS – exercice 2010 : approbation.

Le Conseil Communal approuve la modification budgétaire ordinaire n° 1 du CPAS présentée par la Présidente, Malika Sonnet.

Cette modification budgétaire se présente comme suit :

| | Recettes | Dépenses | Solde |
|-----------------------|-----------------|-----------------|--------------|
| Budget initial | 529.515,33 | 529.515,33 | |
| Augmentation | 57.773,32 | 66.435,85 | - 8.662,53 |
| Diminution | 0 | 8.662,53 | 8.662,53 |
| Résultat | 587.288,65 | 587.288,65 | |

2. Modification budgétaire extraordinaire n° 1 du CPAS – exercice 2010 : approbation.

Le Conseil Communal approuve la modification budgétaire extraordinaire n° 1 du CPAS présentée par la Présidente, Malika Sonnet.

Cette modification budgétaire se présente comme suit :

| | Recettes | Dépenses | Solde |
|-----------------------|-----------------|-----------------|--------------|
| Budget initial | 7.500,00 | 7.500,00 | |
| Augmentation | 9.000,00 | 9.000,00 | |
| Diminution | | 0,00 | |
| Résultat | 16.500,00 | 16.500,00 | |

3. Modification budgétaire ordinaire n° 3 – exercice 2010 : approbation.

La modification budgétaire n° 3 (ordinaire) présente les résultats suivants :

Recettes 7.665.004,34 €

Dépenses 6.339.696,37 €

Excédent 1.325.307,97 €

Le Conseil Communal approuve cette modification budgétaire n° 3 (ordinaire).

4. Modification budgétaire extraordinaire n° 4 : approbation.

La modification budgétaire n° 4 (extraordinaire) présente les résultats suivants :

Recettes 6.836.179,29 €

Dépenses 6.591.139,81 €

Excédent 245.039,48 €

Le Conseil Communal approuve cette modification budgétaire n° 4 (extraordinaire).

5. Vente d'un terrain communal à la Scierie Louis : approbation du projet d'acte.

Le Conseil Communal marque son accord quant à la vente d'un petit terrain situé Ruelle Lozet cadastré section C n° 132/02 pour une contenance de 32 ca à la Scierie LOUIS.

Prix de vente : 400 euros.

Ce bien appartient à la Commune pour le fonds uniquement (le bâtiment appartenant à la Scierie LOUIS). Il s'agit donc d'une régularisation.

6. Programme Prioritaire des Travaux : Travaux d'Aménagement d'une classe supplémentaire à Vaux-sur-Sûre : approbation du projet et fixation des conditions du marché.

Montant du marché : 295.655,86 €, 21% TVA comprise. Adjudication publique.

Ce dossier est subsidié en 2 parties :

- 1) 260.398,64 € TVAC : Partie scolaire sera subsidiée dans le cadre du Programme Prioritaire des Travaux (78% de subside).
- 2) 35.257,22 € TVAC : Partie communale n'est pas subsidiable. Il s'agit de la partie pour la construction du silo et de l'infrastructure pour la chaufferie centralisée et d'autre part, d'une partie des travaux de toiture vu que le bâtiment est loué en partie à la Poste.

Le Conseil Communal marque son accord sur ce dossier présenté par l'Echevin Patrick NOTET.

6 bis. Acquisition d'une parcelle à Morhet à Monsieur GOFFIN dans le cadre de l'extension future de l'implantation scolaire.

Le Conseil Communal marque son accord sur cette acquisition nécessaire dans un premier temps pour l'installation, il y a peu, de modules et par la suite pour l'extension de l'implantation scolaire de Morhet.

Contenance : 31 a 17 ca.

Prix total : 16.905,00 euros (frais pris en charge par la Commune).

7. Amélioration de la performance énergétique des bâtiments – Circulaire UREBA/2007/01 - Remplacement des châssis de la Maison communale : approbation du projet modifié.

Le premier dossier qui fut passé au Conseil communal est abandonné et compte tenu des modifications intervenues suite aux modifications des travaux pour la maison communale. Le Conseil Communal arrête un nouveau projet modifié et moins important financièrement que le premier.

Montant estimé : 62.027,63 €, 21% TVA comprise.

Procédure négociée sans règle de publicité.

Financement : 90% de subsides de la Région wallonne.

8. Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le Services Voiries : décision de principe et approbation des conditions du marché.

Rapport de Monsieur Daniel COLLARD, Echevin des Travaux, concernant la vétusté de la Jeep Nissan (rouge) et sur la nécessité de disposer d'un véhicule adapté pour les ouvriers. Le Conseil communal marque son accord quant à l'achat d'un nouveau véhicule utilitaire.

Montant estimé du marché : 25.000 € TVAC.

Procédure négociée sans règle de publicité et consultation du MET également.

9. Projet d'acquisition du bâtiment « Home Mon Tilleul » à Bercheux : approbation du compromis de vente.

La Commune et le CPAS ont la possibilité d'acquérir le bâtiment et le Home à Bercheux. Pour info : les lits (12 pensionnaires) vont être transférés vers la nouvelle maison de repos en construction à Cobreville normalement entre janvier et mars 2011.

- A. Le CPAS aurait l'utilité du corps de logis pour transférer l'ILA existante ou pour en créer une nouvelle. Cette acquisition ne pouvant avoir lieu dans l'immédiat (car la propriétaire doit trouver un autre logement), il sera signé une option d'achat dans un premier temps. Achat pour la somme de 165.000 € en 2012.

La Commune marque, dans un premier temps, son accord quant au compromis d'achat pour la partie Home avec terrain pour la somme de 155.000 €. Précisons que le bâtiment jouxte l'implantation scolaire de Bercheux d'où un intérêt particulier pour la Commune.

Notons que la Commune voit dans cette acquisition un double objectif à court et moyen terme.

- 1) Faire de ce bâtiment un lieu dédié aux enfants pour notamment nos plaines de vacances, l'accueil centralisé du mercredi après-midi et lors des nombreuses journées pédagogiques. Soit un lieu pour l'accueil extrascolaire.
- 2) Faire de ce bâtiment un lieu dédié aux aînés pour les nombreuses réunions et activités du Club de jour ainsi que pour les réunions du CCCA.

Cela permettrait d'éviter au maximum l'utilisation des locaux d'école et de salles de village (avec les inconvénients que cela provoque) ; d'avoir un lieu principalement destiné aux activités des enfants et des aînés ; d'aménager un espace cuisine – jeux – rencontre – réunion – activités – repos – activités intergénérationnelles

- B. Et c'est dans ce cadre de l'intergénérationnel que la Commune va rentrer un dossier suite à un appel à projet initié par le Ministre Lutgen et qui permettrait de pouvoir disposer d'un subside de 50.000 € pour procéder à des aménagements dans le Home.

10. Octroi d'un subside ordinaire à l'Association des Personnes diabétiques de la Province de Luxembourg (parrainage colloque de novembre 2010).

Suite à la demande de cette association, le Conseil Communal octroie un subside de 250 € pour le parrainage du colloque de novembre 2010 à Bertrix.

11. Octroi d'un subside à l'ASBL Team Salmon : intervention dans une partie des frais d'enlèvement des pneus usagés à concurrence d'un montant maximum de 3.500,00 euros.

D'un commun accord avec la minorité et vu qu'il s'agit également de question de personnes, ce point sera analysé à huis-clos.

12. Mise en place de réserves intégrales dans les peuplements feuillus suivant l'article 71 du nouveau Code Forestier.

Il convient pour le Conseil communal de prévoir dans ses propriétés forestières des réserves intégrales. Sur Freÿr, il a été prévu 7,3 ha de futaie feuillue peu productive en réserve intégrale. Cela est notamment précisé dans le plan d'aménagement par le Cantonnement de Nassogne et en accord avec le cantonnement de Neufchâteau.

Le Conseil communal marque son accord quant à cette proposition.

13. Mise à disposition du CPAS d'un agent communal à ½ temps : prolongation.

Le Conseil communal prolonge sa décision du 26 avril 2010 de mettre un agent communal à ½ temps à disposition du CPAS, et ce, pour une durée d'un an à partir du 01 juillet 2010 pour la coordination du Club des Aînés.

14. Nouvelle échelle de traitement du secrétaire communal : approbation.

Bernard GIERENS, intéressé, se retire et le Bourgmestre fait les fonctions de Secrétaire pour ce point 14.

Suite au décret du 30/04/2009, il convient de revoir l'échelle de traitement du secrétaire communal avec effet au 1^{er} juillet 2009 ainsi que procéder à la péréquation des pensions.

14 bis. Motion contre les mesures d'austérité au Grand-Duché de Luxembourg : suppression des allocations familiales aux enfants de plus de 18 ans au Luxembourg.

Notre commune compte 574 frontaliers et nous estimons qu'il est plus que nécessaire de respecter des droits acquis en termes de sécurité sociale pour nos travailleurs qu'ils soient belges ou luxembourgeois et éviter ainsi toute discrimination . C'est pourquoi il est procédé au vote d'une motion.

Communication relative à l'Ecole de Rosières.

HUIS-CLOS

La séance est levée.